

COMMUNIQUE DE PRESSE

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Période de souscription étendue du 11 au 12 mai 2010

6 mai 2010 – Technicolor (Euronext Paris: 18453; NYSE: TCH) annonce que le calendrier de l'augmentation de capital et de l'opération de marché en cours est étendu pour permettre l'exercice, jusqu'au 12 mai 2010 inclus (au lieu du 11 mai), des droits préférentiels de souscription et des bons d'acquisition d'obligations remboursables en actions (BAORA). Les droits préférentiels de souscription resteront donc admis aux négociations sur Euronext Paris jusqu'à cette date.

La date prévue pour le règlement-livraison de l'opération reste inchangée, à savoir le 26 mai 2010.

Calendrier indicatif (simplifié) de l'opération :

| | |
|---------------|---|
| 27 avril 2010 | Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la note d'opération |
| 29 avril 2010 | Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des DPS Emission et attribution des BAORA – début de la période d'exercice des BAORA |
| 12 mai 2010 | Clôture de la période de souscription - fin de la cotation des DPS Clôture de la période d'exercice des BAORA |
| 24 mai 2010 | Diffusion d'un communiqué de presse de Technicolor annonçant le résultat des souscriptions et de l'exercice par les actionnaires des BAORA Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible ainsi que la proportion des obligations remboursables en actions (ORA) à acquérir par les actionnaires existants sur exercice à titre réductible des BAORA |
| 26 mai 2010 | Émission et attribution des actions nouvelles et des ORA - Règlement-livraison Cotation des actions nouvelles et des ORA |

Information du public

Il est rappelé que l'opération fait l'objet d'un prospectus (le « Prospectus ») ayant reçu de l'AMF le visa n°10-107 en date du 27 avril 2010, disponible sans frais au siège social de la Société et sur les sites Internet de Technicolor à l'adresse www.technicolor.com/opfin et de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org. Le Prospectus est constitué du Document de Référence 2009 de Technicolor (déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2010 sous le numéro D.10-0193), de l'actualisation de ce Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 27 avril 2010 sous le numéro D.10-0193-A01 et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus). Technicolor attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits aux sections 1.3, 1.4 et

7 du Document de Référence et à la section 2 « Facteurs de risque de marché liés à l'Opération » de la Note d'Opération.

A propos de Technicolor

Depuis plus de 95 ans, Technicolor innove pour servir ses clients de l'industrie du divertissement, du logiciel et des jeux dans le monde entier.

La société est leader dans la fourniture de services de production, de postproduction et de distribution pour les créateurs et les distributeurs de contenu.

Technicolor est l'un des leaders mondiaux pour le traitement de films; un des plus grand fabricants et distributeur de DVD (incluant les disques Blu-ray) et l'un des principaux fournisseurs dans le domaine des décodeurs et des passerelles résidentielles. La société exerce également une activité de propriété intellectuelle et de Licences.

Pour plus d'informations : www.technicolor.com.

Communication Externe : +33 1 41 86 53 93
technicolorpressoffice@technicolor.com

Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95
investor.relations@technicolor.com

Relations Actionnaires : 0 800 007 167 (numéro vert)
shareholder@technicolor.com

Avertissements

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays à l'exception de la France. Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Technicolor n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué de presse ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique des valeurs mobilières visées dans ce communiqué de presse aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Le communiqué de presse est distribuée et destinée uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (« Financial Promotion ») Order 2005 (l' Ordre), ou (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre (ci-après dénommées ensemble les Personnes Qualifiées). Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent communiqué ou l'une quelconque de ses dispositions.

Le présent communiqué peut contenir des informations prospectives. Ces informations s'appuient sur les anticipations actuelles de la Direction et sont soumises à un certain nombre de risques, incertitudes, hypothèses ou autres facteurs en dehors du contrôle de Technicolor qui pourraient provoquer des différences significatives entre les résultats réels et ceux qui sont décrits, prévus ou sous-entendus dans ces informations en raison notamment des changements affectant l'environnement économique, des risques liés à la restructuration de la dette du Groupe et des risques affectant les activités du Groupe. Se reporter au Prospectus et autres documents enregistrés ou déposés par la Société auprès de l'AMF pour plus d'informations sur ces risques.